

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

DECRET N° 2008-017 DU 28 JANVIER 2008

Chargeant **Monsieur Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé pour compter du **25 janvier 2008 au 03 février 2008**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;

VU le Décret N°2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du **25 janvier 2008 au 03 février 2008** **Monsieur Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique et (MTFP) est chargé de l'intérim de **Monsieur TCHALA SARE Késsilé**, Ministre de la Santé.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 janvier 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - SGG 4 -  
MINISTERES 26 - J.O. 1